

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 13 décembre 2019 portant nomination du directeur général du centre de lutte contre le cancer institut Gustave-Roussy à Villejuif

NOR : NOR : SSAH1930783A

La ministre des solidarités et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6162-10;
Vu le décret n° 84-135 du 24 février 1984 modifié portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires;
Vu l'arrêté du 16 juin 2005 modifié fixant la liste des centres de lutte contre le cancer;
Vu l'avis du conseil d'administration de l'institut Gustave-Roussy du 27 novembre 2019;
Vu l'avis de la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer du 29 novembre 2019;
Vu la candidature présentée par l'intéressé,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Jean-Charles SORIA, professeur des universités – praticien hospitalier au centre hospitalier et universitaire de Paris (UFR de médecine Paris-XI) est nommé en qualité de directeur général du centre de lutte contre le cancer institut Gustave-Roussy à Villejuif pour une durée de cinq ans à compter du 6 janvier 2020.

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 13 décembre 2019.

La ministre des solidarités et de la santé,
A. BUZYN

La présente décision peut faire l'objet soit:

- d'un recours gracieux devant le ministre chargé de la santé (direction générale de l'offre de soins) dans le délai de deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux sera possible en cas de rejet explicite ou implicite de l'administration;
- d'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente (tribunal administratif ou Conseil d'État pour les professeurs des universités-praticiens hospitaliers) dans les deux mois suivant la notification ou les deux mois suivant les décisions de rejet du recours gracieux.